Volume 38, Numéro 1 Février 2011

Droit de parole

www.droitdeparole.org

Les luttes populaires au centre-ville de Québec

Photo Richard Amiot

CKIA sauvée par ses membres

Par Richard Amiot

La radio communautaire CKIA est temporairement sauvée d'un naufrage financier par ses membres, mais la station n'est pas sortie du trouble. Le président du conseil d'administration, M. Bryan St-Louis, est fier d'avoir amassé plus de 25 000$ souscrits par les membres — l'adhésion coûte 20$ — ou recueillis auprès du public (radiothon, spectacles-bénéfice) depuis l'automne dernier. Cela permet à la station de rester en onde.

Mais, du même souffle, le président de CKIA (qui fut quelques années son directeur des programmes) admet que, au-delà d'un redressement financier, il faut restructurer la programmation. Il est convaincu que la radio communautaire doit mettre en onde une émission du matin pour fidéliser auditeurs et annonceurs, une dépense que la station, qui n'a plus que deux employés, n'est cependant pas en mesure d'assumer actuellement.

Pour combien de temps?

CKIA n'a jamais été riche. Une mauvaise année financière a suffi pour l'amener au bord du gouffre. Les ventes de publicité, assurées par une agence nationale, ont chuté du tiers, au quatrième trimestre de 2010. Les cotisations de ses 700 membres et la patience de ses créanciers lui ont permis de survivre. La radio communautaire compte plus que jamais sur ses adhérents et fait campagne pour avoir au moins 1000 membres. Un apport extérieur, notamment grâce à un projet réalisé avec la Ville de Québec, permettrait à la radio de faire le pont pour refinancer sa dette et se réorganiser.

CKIA a fêté son 25e anniversaire le 31 octobre 2009. 150 producteurs indépendants fournissent la totalité de sa programmation en émissions destinées à des publics spécialisés (auditoires ethniques, musique émergente, émissions politiques engagées, etc.). L'auditoire de CKIA représente 8 ou 9% de l'auditoire total à Québec. Cela n'est pas négligeable.

Créée par les comités de citoyens et les groupes communautaires du centre-ville en 1984, sous le nom de Radio Basse-ville, CKIA s'est installée dans le complexe Méduse, entre St-Vallier Est et la Côte d'Abraham, en 1995. La station a augmenté la puissance de son antenne à 350 watts en 2001 pour diffuser dans toute la ville.

Les bénévoles assurent sa programmation et un comité de survie d'une quinzaine de membres recherche des solutions durables. En attendant, CKIA survit grâce l'apport financier de ses membres. Il en faut plus.

Photo Richard Amiot

pages 4 et 5
Trafic humain et proxénétisme

La députée fédérale Maria Mourani fait campagne à Québec pour durcir le code criminel contre la traite d'êtres humains et le proxénétisme.

Sommaire

12 mars : marche nationale contre les mesures régressives dans le budget du Québec. page 2
Une menace contre la réinsertion sociale des ex-détenus. page 3
Comment lutter contre les hausses de loyer abusives ? page 6
Livres : *Deep Café*, la bohème anglophone montréalaise des années 1950 et 1960. page 7

Stop aux mesures régressives!

Par Nathalie Côté*

La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics et l'Alliance sociale invitent la population à participer à une grande marche le 12 mars prochain à Montréal. De partout au Québec chemineront des citoyennes et des citoyennes venus pour dénoncer le démantèlement de l'État et la concentration de la richesse.

De concert, les organisations progressistes affirment : «Nous nous opposons à toutes formes de taxation régressive qui pèsent davantage sur les personnes moins fortunées et celles dont la santé est la plus fragile. En ce sens, la taxe santé de 200 $, en plus d'être discriminatoire à l'égard des femmes, est profondément inéquitable, car elle demande le même effort à tous les ménages, et ce, indépendamment de leurs revenus.» Les groupes sont unis aussi contre les hausses des frais de scolarité et des tarifs d'électricité : autant de choix économiques qui accentuent les inégalités sociales.

Depuis le budget du printemps 2010, les critiques des politiques du gouvernement libéral se sont intensifiées. Pourtant le ministre des Finances annonce déjà que le prochain budget sera de la même teneur que le précédent. Il s'entête à mettre en œuvre, ce que Naomi Klein appelle pertinemment «la trinité néolibérale» : privatisation, dérèglementation et diminution des dépenses sociales. Ce sont ces choix économiques que dénoncent les 150 organisations communautaires, étudiantes et syndicales, écologistes, populaires et féministes réunies dans la Coalition et l'Alliance sociale.

Pour plus d'information sur la mobilisation dans la région de Québec et Chaudière-Appalaches, voir la page Facebook : www.facebook.com/pages/Coalition-regionale-03-12-opposee-a-la-tarification-des-services-publics/

* Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches

Aide aux études et pension pour enfant

Informez-vous

Les étudiantEs doivent s'informer au ministère de l'Éducation pour faire réviser l'aide aux études reçue entre 2006 et 2010, dans tous les cas où une pension payée à un enfant a été prise en compte pour diminuer le montant de l'aide.

Le 8 décembre, la Cour supérieure du Québec a rejeté la requête déposée en janvier 2010 par la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) pour autoriser un recours collectif contre le ministère de l'Éducation. Cette requête faisait suite à un jugement de la Cour d'appel, en octobre 2009, donnant gain de cause à une ex-étudiante réclamant que la pension alimentaire pour son enfant, pendant qu'elle bénéficiait du programme de prêts et bourses du Québec, ne soit pas considérée comme un revenu dans le calcul de l'aide financière.

Lors de l'audience du 19 octobre, la Fédération a fait valoir la nécessité de procéder par voie de recours collectif pour s'assurer que toutes les personnes répondant aux critères du jugement de la Cour d'appel soient convenablement dédommagées. Un jugement favorable aurait dû être diffusé largement dans les médias écrits et électroniques, par un affichage convenable dans les institutions d'enseignement et sur les sites Internet gouvernementaux, comme c'est le cas pour tous les recours collectifs. Chaque étudiantE doit donc s'informer personnellement auprès du ministère de l'Éducation pour obtenir une révision de son aide financière, pour les années 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 (si une demande a été formulée avant le 23 décembre 2009). (Source : Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)

Le Fonds de solidarité des groupes populaires du Québec métropolitain est une fondation publique fondée en 1974 ayant comme objectif d'assurer le financement de huit groupes populaires en défense de droits.

Nous sommes à la recherche d'unE COORDONNATEUR-TRICE pour assurer les tâches de soutien technique à la recherche de financement.

Responsabilités: En collaboration avec le conseil d'administration, la personne devra travailler à la promotion et à la visibilité de la fondation ; planifier et réaliser des activités de visibilité et de financement; créer des outils de visibilité; assurer la mise à jour du site web ; planifier et assurer le suivi de la campagne de financement ; produire et rédiger les documents nécessaires à la levée de fonds; assurer et développer des liens avec les donateurs; rechercher des nouvelles sources de financement.

Exigences :Autonomie, esprit d'initiative et capacité de travailler seul ou en équipe; bonne maîtrise du français; expérience en gestion administrative et en recherche de financement; connaissance des logiciels File Maker Pro, MS Office, PageMaker et Front Page. La connaissance du milieu communautaire sera considérée.

Conditions de travail :Poste de 15 heures/semaine. Taux horaire de 16 $/heure. (Horaire variable en fonction des disponibilités). Poste permanent avec une probation de quatre mois.

Début de l'emploi : 28 mars 2010

Aucune entrevue ou sollicitation téléphonique en regard du poste ne sera considérée. Seules les personnes sélectionnées pour une entrevue seront contactées. Veuillez faire parvenir votre C.V. ainsi qu'une lettre décrivant votre motivation à ce poste par courrier électronique ou par la poste à l'adresse ci-dessous avant le **28 février 2010** :
Fonds de solidarité des groupes populaires de Québec
301 rue Carillon, Québec (QC) G1K 5B3 - fsgpq@bellnet.ca

DROIT DE PAROLE

Droit de Parole a comme objectif de favoriser la circulation de l'information qui concerne l'amélioration des conditions de vie et de travail des classes populaires, ainsi que les luttes contre toutes formes de discrimination, d'oppression et d'exploitation. Droit de Parole n'est lié à aucun groupe ou parti politique. L'équipe de Communications Basse-ville porte la responsabilité du contenu rédactionnel du journal. Les propos tenus dans les articles du journal n'engagent que leurs auteurEs. Droit de Parole bénéficie de l'appui du ministère de la Culture et des Communications du Québec

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale d'Ottawa, Bibliothèque Nationale du Québec.
ISSN 0315-9574. Courrier de deuxième classe: No 40012747.
Tirage: 15, 000 exemplaires, distribués porte à porte par des camelots dans les quartiers du centre-ville.
Disponible en présentoirs.

Infographie : Martin Vigneault.
Équipe du journal : Simon M. Leclerc, Élyse Groulx, Marc Boutin, Renaud Pilote, Véronique Garneau-Allard, Les AmiEs de la Terre de Québec, Alfredo Ramirez, Lily Pol Neveu, Simon-Pierre Beaudet, Michaël Lessard, Stéphane Nicolas, Renaud Blais, Olivier Amiot, Éric Bélisle.
Webmestre : Michaël Lessard.
Coordination : Richard Amiot.

Tirage certifié OTAMEQ

Payette et Simms inc., imprimeur spécialisé en édition

info@droitdeparole.org
www.droitdeparole.org
Retrouvez Droit de Parole sur Facebook !

Droit de Parole
266, Saint-Vallier Ouest
Québec (QC)
G1K 1K2
(418) 648-8043

La voie des cyclistes

Vélocentrix se lance aujourd'hui dans l'aventure de la collaboration avec *Droit de parole*. Il livrera le journal et tentera de sensibiliser les citoyens de la ville de Québec à la culture et à la passion du vélo. Cette colonne intitulée «La voie des cyclistes» se veut un espace où les idéaux, les enjeux et l'actualité cyclistes circuleront librement.

Dans les parutions à venir, nous aborderons des sujets tels que le vélo comme outil de changement social, les infrastructures pour cyclistes, ainsi que les droits et obligations des cyclistes. Ces articles *vélo centrés*, seront écrits par des membres de Vélocentrix. Vélocentrix est une entreprise d'économie social ayant pour mission de promouvoir la culture du vélo urbain et utilitaire par des actions concrètes et des activités festives. Vélocentrix fournit un atelier et des conseils d'autres cyclistes. Aux gens qui n'ont qu'une vieille guimbarde pour se déplacer, nous leur permettons de remettre leur vélo en bonne condition de route. Vélocentrix, c'est avant tout un lieu de partage de connaissance autour de la petite reine dans le but de faciliter l'accès au vélo pour tous dans la ville de Québec et de développer la culture du vélo.

Le vélo utilitaire, c'est l'utilisation au quotidien de sa bicyclette, voire même en toute saison. La culture du vélo, c'est le vélo comme mode de vie, on ajoute un niveau de passion, de poésie, de plénitude au vélo simplement utilitaire.

Avec l'hiver qui s'est installé dernièrement, l'occasion est belle pour essayer un nouveau sport, une activité qui convertit de plus en plus d'adeptes, le vélo d'hiver. Ce passe-temps fait intégralement partie de la culture du vélo: il élargit les limites de la bicyclette et agrémente l'hiver. Ce sport nous permet de constater à quel point l'hiver est une belle saison et qu'il fait bon jouer dehors. Il suffit de s'habiller selon la technique de l'oignon; en plusieurs épaisseurs. Le vélo d'hiver ce n'est pas sorcier, il y a un mot clef : graisser. Graisser tout ce qui s'articule, graisser ce qui a un roulement à bille, graisser le poteau de selle, graisser les rayons, les vis, les écrous et huiler sa chaîne. Ensuite munir votre vélo de garde-boue pour éviter de ressembler à une mouffette une fois rendue à destination et aussi d'installer un phare blanc à l'avant et un rouge à l'arrière avant d'enfourcher prudemment. L'hiver exige que nous soyons plus attentif à la route afin d'éviter les dérapages dû à la glace et à la neige. Une fois ces quelques conseils adoptés, le vélo d'hiver devient un vrai plaisir.

En espérant que la voie des cyclistes démystifiera la vélorution.

Pénélope Roberge, David Loranger King, Guy Wera et Chrisitan DesAlliers pour le collectif Vélocentrix.

Modification au système du pardon

Menace à la réinsertion sociale

Parce que la réhabilitation est plus efficace que la vengeance...

Par Éric Bélisle[1]

En juin dernier, les députés de la Chambre des communes adoptaient, à la toute hâte, une partie du projet de loi C-23 visant à resserrer considérablement l'octroi du pardon, dans le but avoué d'empêcher Karla Homolka de déposer une demande de réhabilitation. Bien que cette situation demeurait tout à fait hypothétique, le gouvernement à cru bon faire une entorse à la démocratie en scindant le projet de loi C-23 en deux parties et en forçant son adoption par un procédé plus que douteux. Le président de la Chambre a même dit avoir «de sérieuses réserves quant à cette façon de faire», lors de l'adoption de la motion, d'une longueur telle qu'elle ne fut même pas lue en entier par le leader du gouvernement. Grâce à cette motion, «le projet de loi C-23A est réputé avoir fait l'objet d'un rapport sans propositions d'amendement, avoir été agréé à l'étape du rapport, lu pour la troisième fois et adopté». D'un coup de balai, sans débats ni études, on venait d'allonger la période d'admissibilité pour une demande de pardon pour des milliers de personnes au Canada. On repassera pour les leçons d'éthique, de démocratie et surtout, de respect de la loi…

97 % des personnes ayant obtenu un pardon ne commettent pas de nouveau délit.

Stigmatisation à vie

Cet automne, le gouvernement revenait à la charge afin de faire adopter la deuxième partie du projet de loi initial, renommé C-23B. À sa lecture, on ne peut que s'inquiéter puisqu'il constitue une véritable entrave à la réinsertion sociale. Le projet de loi ratisse très large et pourra entrainer la stigmatisation à vie et la marginalisation perpétuelle de plusieurs personnes, créant alors des conditions favorables à une récidive. Comme l'indique l'ASRSQ[2] dans son mémoire, «nous ne pouvons endosser les orientations du premier gouvernement du Canada en plus de 100 ans qui s'affiche comme étant résolument contre le pardon et la réhabilitation des personnes contrevenantes».

Non seulement le C-23b viendra restreindre davantage la possibilité d'obtenir un pardon pour des milliers de personnes, il rendra complètement inadmissible au pardon une grande partie des personnes judiciarisées. Si le gouvernement fédéral, fidèle à son habitude, indique qu'il vise les crimes «graves», plusieurs intervenants et députés ont fait ressortir le fait que plusieurs délits jugés «moins graves» s'y retrouvent. Pire, le projet de loi donne un véritable «chèque en blanc» au pouvoir exécutif (le gouvernement), qui pourra modifier à son gré, sans l'approbation du Parlement, les délits non admissibles au pardon. À la limite, un gouvernement pourrait inscrire sans débat public tous les articles du Code criminel dans les annexes 1 et 2, rendant ainsi complètement inopérante la Loi sur le casier judiciaire. Est-ce que cela fait partie de «l'agenda caché» du gouvernement?

Avoir un casier judiciaire complexifie de façon importante la démarche de réinsertion sociale en nuisant à la recherche d'emploi, aux chances de souscrire une police d'assurance ou même de trouver un logement. Ce sont là pourtant des facteurs clés de l'insertion sociale et de diminution du risque de récidive.

Le gouvernement conservateur défend son projet de loi en prétextant que ce n'est pas à l'État de «pardonner». Pourtant, au sein de notre système de justice, c'est l'État qui poursuit, et non la victime. Nous pouvons comprendre qu'il puisse être difficile pour une victime de pardonner à son agresseur. Mais, d'un point de vue juridique, l'État se doit de faciliter la réinsertion des personnes qui ont démontré qu'elles se sont réhabilitées. Cela passe inévitablement par le pardon, qui vient «mettre à l'écart» le casier judiciaire de ces personnes.

Au nom des victimes

Aussi, l'argument disant que ce projet de loi répond aux besoins des victimes ne tient pas la route. Comme le souligne l'ASRSQ dans son mémoire, nous estimons que rien dans ce projet de loi ne vient répondre aux besoins véritables des victimes. À moins que ce ne soit qu'un désir de vengeance? Pour un gouvernement qui n'a dépensé que la moitié des 8,8 millions de dollars dédiés aux victimes, qui à coupé des millions de dollars dans les programmes d'aide aux victimes, mais qui a dépensé près de six millions cette année en publicité pour promouvoir ses actions en matière de justice pénale et en matière d'aide aux victimes, on peut se demander si «les victimes comptent» ou si elles servent.

En plus de ce projet de loi, le gouvernement a haussé les frais de services pour les traitements des demandes de pardon. Ainsi, depuis le 29 décembre 2010, il en coûte 150 $ pour déposer une demande, au lieu de 50 $. Il semble que le gouvernement actuel fait tout en son pouvoir pour restreindre l'accès au pardon.

Le système actuel a fait ses preuves. 97 % des personnes ayant obtenu un pardon ne commettent pas de nouveau délit. Alors, pourquoi vouloir le défaire? Nous ne pouvons que dire NON à ce projet de loi.

NON au C-23b

Joignez votre voix, citoyens et organismes qui choisissent la réhabilitation et qui disent NON au projet de loi C-23b. Nous vous invitons à consulter notre dossier spécial et à remplir un coupon électronique, afin de manifester votre opposition au projet de loi, en visitant le www.gdddq/pardon. Vous pouvez également nous contacter au 418-522-4343 pour obtenir la documentation et le coupon par la poste.

[1] Du Groupe de défense des droits des détenus de Québec (GDDDQ).

[2] Association des services de réhabilitation sociale du Québec.

Proxénétisme et trafic humain

Rendre la traite non-payante

Les députées Christiane Gagnon (Québec) et Maria Mourani (Ahuntsic) à la Maison de Marthe qui vient en aide aux prostituées, en Basse-ville, à Québec.

Par Véronique Garneau-Allard

La députée fédérale du Bloc Québécois, Maria Mourani, est venue à Québec, à la Maison de Marthe, nous expliquer son projet de loi C-612, visant à «rendre la traite des personnes non-payante» et à améliorer la situation juridique des victimes de la traite et du proxénétisme.

C-612 est issu d'une réflexion qui dure depuis au moins 5 ans au Bloc Québécois et sa conception a duré un an. «Ce n'est pas un projet de loi qui a été élaboré sur le coin d'une table», explique Mme Mourani. «On sait que, depuis 1995, la loi actuelle sur la traite des personnes est plus ou moins efficace. C'est pas nous qui le disons, c'est les intervenants sur le terrain, notamment la police, qui reconnaissent que cette loi a des failles. Depuis 1995, il y a eu, de mémoire, huit accusations de traite à travers tout le Canada. C'est très peu. Ceci parce que la loi actuelle est difficile à appliquer.»

Une jeune fille rapporte 250 000$ par année à son pimp.

«Pour élaborer ce projet de loi, on voulait avoir une vision criminologique de la situation et savoir ce que les intervenants de première ligne vivent comme difficulté. On a travaillé avec la police de Montréal, mais on a aussi consulté plusieurs groupes de femmes (AFEAS, La Maison de Marthe, Plaidoyer-Victimes, la CLES, Concertation-femmes, le Centre des femmes italiennes), qui ont bien accueilli le projet; ainsi que le Barreau du Québec, qui devrait donner son avis bientôt».

Rendre la traite non-payante

Selon Mme Mourani, les gangs de rue délaissent de plus en plus le trafic de drogue pour le trafic humain parce que c'est plus payant : «Une fille, belle, jeune, peut rapporter 250 000$ par année». Quand on reconnaît coupable un gros trafiquant de drogue, il y a un article de loi qui dit qu'on doit aussi confisquer les gains réalisés grâce à la criminalité (l'argent, les biens qu'il a acquis en vendant de la drogue). Cet article ne s'applique pas aux cas du proxénétisme ou de la traite. Le projet de loi comble ce vide juridique en ajoutant ces deux cas. Si le projet de loi est accepté, on confisquera aussi la «grosse baraque de 1,6 million» du *pimp* ou du trafiquant d'êtres humains, ainsi que tout l'argent qu'on le soupçonne d'avoir gagné par ses activités criminelles (à moins qu'il ne prouve que cet argent n'est pas le fruit du crime). L'argent confisqué iraient aux provinces pour distribuer aux groupes de victimes et financer les enquêtes policières, la réhabilitation et la prévention.

La deuxième action pour rendre la traite non-payante est d'imposer des peines exemplaires et des peines consécutives. Dans le système judiciaire canadien actuel, il est rare qu'un juge donne une peine minimale (10 ans, 15 ans ou 25 ans, la peine maximale étant la prison à vie). De plus, lors des négociations avant comparution (entre juges, avocats, policiers et accusés), on laisse souvent tomber des accusations pour toutes sortes de raisons. Les juges calculent les peines en se basant sur le code criminel et donnent le plus souvent des peines concurrentes. Par exemple (chiffres fictifs), une personne est accusée de trafic de personnes (3 ans), de voies de fait graves (2 ans) et de harcèlement (1 an). Le juge va donner la peine la plus élevée pour l'ensemble des torts (soit 3 ans) alors que, si l'on applique des peines consécutives, ce sera 3+2+1=6 ans en prison.

Renversement de la preuve

Il est difficile de fournir la preuve de proxénétisme ou de traite, car la victime a peur de son agresseur et les policiers parviennent mal à la convaincre de venir témoigner en cour. À cause de cette situation, le projet de loi propose un renversement de la preuve dans les cas de traite et de proxénétisme. C'est l'accusé qui devrait prouver son innocence et non la victime qui devrait prouver qu'il est coupable. Encore une fois, si l'agresseur n'est pas en mesure de prouver que les millions de dollars qu'il possède ne proviennent pas de la criminalité, il perd son argent. Ainsi, la traite et le proxénétisme deviendraient moins payants grâce à ce projet de loi.

Notons au passage que les policiers sont débordés et en nombre insuffisant. La section Moralité du Service de police de la Ville de Montréal, qui s'occupe de toute la traite et du proxénétisme adulte, n'a que 7 enquêteurs. Le module Exploitation sexuelle des enfants en a 8, qui doivent aussi s'occuper de cyberpédophilie. Ces policiers doivent regarder des vidéos abominables (la preuve) pendant au maximum 3 mois — parce que c'est dur au niveau psychologique, alors il y a une rotation —, ce qui fait qu'ils ont aussi moins de temps pour «prendre par la main» les victimes qui ont peur d'aller témoigner. L'argent confisqué pourrait servir à avoir plus de policiers.

La traite interne ou internationale

Les procureurs ont une compréhension différente du terme «traite» à travers le Canada. La traite doit-elle s'appliquer à un événement interne ou seulement international? Les membre du Bloc Québécois ont senti la nécessité de préciser la définition du terme «traite», en ajoutant à l'article 279.01 ce qui suit (en italiques dans le texte) : «Quiconque, que ce soit *dans un contexte interne ou international*, recrute, transporte, transfère, reçoit, détient, cache ou héberge une personne, ou exerce un contrôle, une direction sur les mouvements d'une personne en vue de l'exploiter ou de faciliter son exploitation commet une infraction». Le projet de loi C-612 modifierait aussi l'article 7 du Code criminel en ajoutant : «Le citoyen canadien ou le résident permanent (…) qui, à l'étranger, est l'auteur d'un fait (…) qui, s'il était commis au Canada, constituerait une infraction à l'article 279.01 est réputé l'avoir commis au Canada». Cela signifierait que si deux Québécois allaient abuser sexuellement des enfants au Costa Rica ou en République Dominicaine, et que la preuve en serait faite là-bas (ou ici), ils pourraient

Relevez le défi!

Concours de recrutement

Directrice ou directeur du scrutin

CIRCONSCRIPTIONS VISÉES :

Jean-Lesage • Vanier

VOUS AVEZ LE GOÛT D'ÊTRE AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE?

LE DÉFI

Sous la responsabilité de l'adjoint au directeur général des élections et directeur des opérations électorales, vous serez chargé de la préparation, de l'organisation et de la tenue des vénements électoraux de votre circonscription.

LE PROFIL

La personne recherchée possède, notamment, de l'expérience en gestion, un excellent sens de l'organisation ainsi qu'un très bon jugement.

Elle doit également:

- avoir la qualité d'électeur;
- être domiciliée dans la circonscription dans laquelle elle pose sa candidature ou dans une circonscription contiguë;
- ne pas avoir occupé un poste d'élu aux niveaux fédéral, provincial, municipal ou scolaire au cours des deux années qui précèdent son inscription au concours.

NOTRE ENGAGEMENT

Vous bénéficierez d'une rémunération des plus avantageuse (taux horaire de 38,39$, soit environ 19 000$ lors d'une élection), d'une formation approfondie et du soutien d'une équipe expérimentée et dévouée. La durée de votre mandat est de 10 ans.

CET EMPLOI VOUS INTÉRESSE?

Pour accéder au formulaire électronique d'inscription et d'évaluation de l'expérience ou obtenir tous les renseignements sur ce concours, visitez **electionsquebec.qc.ca** ou téléphonez sans frais, du lundi au vendredi, au : **1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846).**

RELEVEZ LE DÉFI!

Votre formulaire doit être transmis **avant 16 h 30 le 4 février 2011.**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

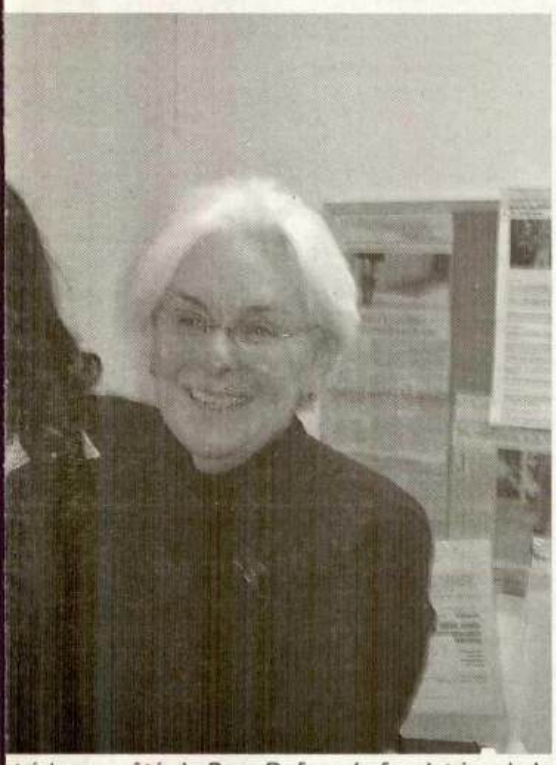

ntsic), aux côté de Rose Dufour, la fondatrice de la Québec. Photo Véronique Garneau-Allard.

être accusés ici au Canada, dans n'importe quelle province, et subir une punition bien canadienne. Les filles transportées par leurs bourreaux dLes filles transportées par leurs bourreaux de Niagara à Vancouver pourraient elles aussi déposer une plainte dans n'importe quel tribunal canadien pour un crime commis contre elles dans n'importe quelle province. 80% de la traite sert à l'industrie du sexe.

Exploitation sexuelle

On a également mieux défini le terme «exploitation», un mot fourre-tout qui suggère que la vie d'une personnes est en danger et qui sous-entend que des actes de violence ont été commis. Le projet de loi distingue deux sortes d'exploitation : le travail forcé (dont la définition est conservée) et l'exploitation sexuelle, dont la signification est élargie et accueille les concepts de manipulation, de tromperie, de promesse de paiement ou d'avantages, de situation de vulnérabilité, d'abus d'autorité et d'obtention de consentement par paiement, en plus de conserver les concepts de menace et d'usage de la force. Le projet de loi conserve le paragraphe sur le trafic d'organes, qui vise les situations où les personnes sont victimes de la traite en vue de se faire voler leurs organes.

Tous ces efforts sont mis en oeuvre pour que tout le monde juridique comprenne la même chose quand on parle de traite, de travail forcé ou d'exploitation sexuelle.

Au-delà de la partisanerie

Maria Mourani espère que le Parti conservateur du Canada (PCC) ne fera pas preuve de partisanerie en refusant le projet de loi du Bloc. Elle affirme que s'il refuse son projet de loi, pour mieux le représenter tel quel et en récolter la gloire, les membres du Bloc seront heureux de l'accepter, car la cause sociale importe plus que le mérite à en tirer. Le projet de loi passera en seconde lecture en février, avant d'être présenté au sénat. C'est le moment pour les citoyens de faire savoir au Parti conservateur que nous voulons cette loi et qu'elle est bonne pour notre société. Le projet de loi ne peut à lui seul arrêter la prostitution. C'est un débat de société. Mme Mourani fait remarquer que le «momentum» est bon (tout le monde en parle ces temps-ci) et qu'il faut saisir l'occasion pour définir ce que nous voulons en tant que société. La prostitution est-elle vraiment acceptable? C'est beau d'avoir des lois, mais pour que ça fonctionne, il faut les appliquer et il faut y croire.

Maria Mourani

La criminologue députée

Maria Mourani a un parcours hors du commun. Née en Côte d'Ivoire, de parents libanais, elle arrive au Québec en 1988 où elle complète un bac en criminologie et une maîtrise en sociologie. Le sujet de son mémoire? Les gangs de rue. La face cachée des gangs de rue, livre tiré de son mémoire en sociologie, paraît en octobre 2006 aux Éditions de l'Homme. Puis elle explore les réseaux des gangs de rue au Canada et dans les Amériques dans un second livre intitulé Gang de rue inc., paru en 2009. Elle est également mariée et mère de deux jeunes garçons.

Agente de libération conditionnelle pour le Service correctionnel canadien, puis éducatrice au Centre jeunesse de Montréal, elle est élue députée fédérale de la circonscription d'Ahuntsic (Montréal) le 23 janvier 2006 et réélue le 14 octobre 2008. En 2008, à Beyrouth, elle a été décorée de la médaille d'honneur de l'Union libanaise. Depuis son élection, elle a été porte-parole de son parti en matière de condition féminine, de lutte contre la pauvreté et, depuis janvier 2010, en matière de Sécurité publique.

Michel Yacoub
Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurances collectives
- Assurance Collective
- Assurance Salaire
- Assurance Vie
- R.E.E.R Collectif
- R.E.E.R

505 14e Rue
Québec, Qc. G1J 2K8
Tél. : (418) 529-4226
Fax : (418) 529-4223
Ligne sans frais 1-877-823-2067

Droit de parole — 35 ans de luttes populaires au centre-ville de Québec

Adhésion ou abonnement *

Nom (personne responsable) : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

*** L'abonnement donne droit à 9 numéros de Droit de parole.**

Abonnement postal individuel :	15$
Abonnement de groupe (minimum de 5; livraison du journal au local de l'organisme):	75$
Abonnement institutionnel (par la poste) :	25$
Adhésion individuelle :	10$
Adhésion institutionnelle :	25$
Les membres profitent d'un rabais avec leur adhésion	
Abonnement et adhésion (individus):	20$
Abonnement et adhésion institutionnel (organismes) :	30$

Retournez le paiement en chèque ou mandat-poste à :
Journal Droit de parole
266 St-Vallier Ouest, Québec (Québec) G1K 1K2
Tél. : (418) 648-8043 Courriel : info@droitdeparole.org Site Internet : www.droitdeparole.org

Message de la ministre
de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Du 14 au 18 février se tiendront les Journées de la persévérance scolaire. Ces journées se veulent une vitrine exceptionnelle pour témoigner de la mobilisation des parents, du réseau scolaire, du monde municipal, du milieu des affaires et de la société en général. Ensemble, tous ces acteurs contribuent à favoriser la persévérance et la réussite scolaires de nos garçons et de nos filles.

Spectacles, conférences, envois de cartes virtuelles, les initiatives sont nombreuses dans chacune des collectivités et constituent de belles occasions de valoriser les efforts de nos jeunes.

J'invite donc la population à se faire complice et solidaire de la persévérance et de la réussite scolaires en arborant fièrement le ruban vert et blanc, symbole des Journées de la persévérance scolaire, car l'avenir de nos jeunes s'écrit à l'école. Faisons tous nos devoirs!

LINE BEAUCHAMP

L'AVENIR S'ÉCRIT À L'ÉCOLE. FAISONS TOUS NOS DEVOIRS.

www.mels.gouv.qc.ca

Éducation, Loisir et Sport Québec

Taux d'ajustement annuel des loyers

Contestez les hausses abusives

La Coalition pour le droit au logement invite les locataires à contester toute hausse de loyer abusive exigée par leur propriétaire. Il ne faut pas se laisser intimider ni croire que le propriétaire a tous les droits.

Le propriétaire doit envoyer son avis d'augmentation avant le 31 mars, dans le cas d'un bail se terminant le 30 juin. S'il reçoit un avis d'augmentation de loyer, le locataire peut refuser une hausse exagérée et demander à la Régie du logement de fixer le montant du loyer, en cas de mésentente avec le propriétaire.

Pour déterminer si la hausse demandée est acceptable et pour contester une hausse abusive, les locataires peuvent demander de l'aide à un comité de locataires de leur quartier : le Bureau d'animation et information logement du Québec métro (BAIL, 570, rue du Roi, 418-523-8365) ; le Comité des citoyennes et citoyens du quartier St-Sauveur (CCCQSS, 301, rue Carillon, 418-529-6158), le Comité populaire St-Jean-Baptiste (780, rue Ste-Claire, 418-522-0454) ; et le Comité logement d'aide aux locataires (CLAL, 2120, rue Boivin, Ste-Foy, 418-651-0979).

Des documents sur les augmentations de loyer sont disponible à l'adresse Internet http://ateliershausses.blogspot.com/.

On peut aussi s'y renseigner sur les ateliers de formation sur les hausses de loyers dispensés au début du mois de février par la Coalition pour le droit au logement. La Coalitioon a été mise sur pied à Québec en 2002 par les comités de locataires.

(Source : Jonathan Carmichael, BAIL)

MIEUX CONSOMMER

JUSQU'À 100$ D'ÉCONOMIES PAR ANNÉE
POUR SÉDUIRE L'ÊTRE AIMÉ

OU POUR FAIRE CE QUE VOUS VOULEZ.

Remplacez vos vieux thermostats par des modèles électroniques plus précis. **Vous pourriez économiser jusqu'à 100 $*** sur vos frais de chauffage année après année, sans avoir à vous priver. De plus, vous pourriez aussi économiser jusqu'à 130 $** sur vos coûts d'achat et d'installation de thermostats électroniques.

Visitez un détaillant participant ou le **www.hydroquebec.com/residentiel**.

*Certaines conditions s'appliquent. Évaluation basée sur les frais de chauffage d'une maison moyenne.
**Détails sur le coupon offert en magasin.

Hydro Québec

renauderie

La fabrique de bagels

(autofiction)

Si, après toutes ces années, on peut encore m'apercevoir dans ce modeste établissement à consonance germano-scandinave de la rue Crémazie, vendre des bagels artisanaux pour arrondir mes fins de mois, c'est que, honnêtement, je ne prétends pas être parvenu à avoir fait le tour du sujet. Le trou du bagel est demeuré pour moi impénétrable et, tel un Ali-Baba qui eut oublié le «sésame, ouvre-toi!», je reste penaud devant ces petits pains chauds.

Il faut dire que j'ai le profil de l'emploi : je suis un peu bonne pâte, manquant parfois de fermeté, je n'aspire pas nécessairement aux saveurs les plus avant-gardistes et, surtout, je reste humble devant le geste sisyphesque des «rouleurs» qui savent très bien, eux, que le bagel parfait n'existe pas. Lorsqu'on m'a engagé, j'ai immédiatement prévenu que je mettrais le moins possible la main à la pâte, ne voulant pas me retrouver dans le pétrin plus souvent qu'à mon tour : je suis donc devenu serveur-trancheur et m'en porte très bien. N'allez cependant pas croire que je me pogne le beigne, au contraire : je veille au grain. Après tout, il faut bien quelqu'un pour tenter de démystifier cette étrange fascination collective envers ces anneaux dorés, sans quoi le monde ne tournerait peut-être plus rond.

Derrière mon comptoir, donc, je prends en note les multiples désirs de la populace : bagels aux bleuets, aux oignons, aux rognons, chips de bagels, retailles de bagels, croquettes de bagels (!), mini-bagels, bagels encore chauds, bagels de la veille, bagels pas trop durs, bagels semi-mous, bagels les moins cuits possible, bagels brulés (!!!), moitiés de bagels, trous de bagels et (mes préférés) bagels pas de trous. Je ne prétends pas être en mesure de satisfaire toutes ces excentricités, le bagel étant une denrée plutôt conservatrice qui ne se laisse pas altérer pour un simple caprice, mais je fais un effort pour compatir avant de mettre dans le sac les bagels qui sauront s'harmoniser avec les dents qui m'auront quand même souri.

Lors de ces lendemains de veille où, me levant de sur un lit de levure avec une (ba)gueule de bois, une haleine de saumon fumé et du fromage à la crème tout plein la face, j'ai parfois une pensée pour ce monsieur à l'allure patibulaire revenant, semaine après semaine, faire le plein de cannelles-raisins qui m'a dit un jour de continuer mon bon travail, soulignant au passage cette vérité de son cru qui, si ma mémoire est bonne, ressemblait à quelque chose comme «petit pain va loin…»

Renaud Pilote

Deep Café de Malcolm Reid

Par Marc Boutin

Le dernier livre de Malcolm Reid, écrit directement en français, traite de Léonard Cohen, poète et figure emblématique de la bohème anglophone montréalaise. Comme pour l'avant dernier livre de Malcolm, *Notre parti est pris*, *Deep Café* est partiellement autobiographique, l'auteur ayant fréquenté l'Université McGill au tournant des années 1950 et 1960, période glorieuse à Montréal, tant de la bohème francophone que de l'underground anglophone. Habituellement, dans ses récits, Malcolm - l'auteur lui-même - n'est jamais loin «*...*et c'est comme ça qu'on l'aime*»!

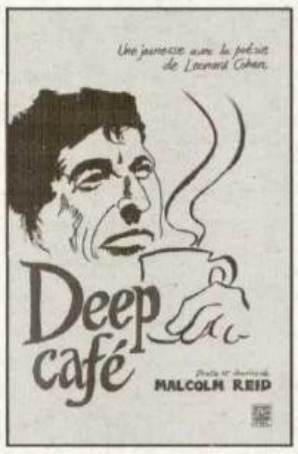

À cette époque, et jusqu'à l'été 1967, lorsque sa carrière de chanteur folk débute, Léonard Cohen n'est connu que par son oeuvre littéraire (poésies et romans). Deep Café traite d'abord et avant tout de sa poésie et s'achève sur les premières notes de *Suzanne takes you down, to her place by the river*... en pleine Expo '67. L'auteur, toutefois, ne suit pas toujours une chronologie rigide et n'hésite pas a couvrir certains évènements plus récents de la carrière du poète chanteur.

La bohème

Un des charmes de *Deep Café* est de nous faire découvrir le Montréal de la bohème anglo, ses repères (la McGill Union et les locaux du McGill Daily), ses cafés (Swiss Hut), l'effervescence urbaine de la rue Sherbrooke et du boulevard Saint-Laurent. Reid remarque qu'il s'agit d'un monde méconnu et sous-estimé des francophones, un monde qui a participé à sa manière à la Révolution tranquille : par une agitation politique reliée à la guerre froide (manifestations contre l'installation de missiles à la base de La Macaza, dans les Laurentides), par son opposition aux artisans de la guerre chaude (contre la venue à Montréal de Robert MacNamara, secrétaire de la guerre de Kennedy), par son appui à la construction d'un centre de santé dans Pointe-Saint-Charles, etc. Mais aussi un monde qui reflétait la démarcation entre les deux solitudes, démarcation que Reid, contrairement à Cohen, a résolument transgressé.

La poésie

Pendant ses années de bohème montréalaise, Reid est séduit par la poésie de Cohen : la dérision féroce ou feutrée des images, l'audace des titres (Flowers for Hitler), la modernité des sujets traités, le choix des mots et le classicisme de la langue qui, selon l'auteur, rapproche Cohen de Shelley et Shakespeare : «La poésie de Cohen ne parle pas de champs de marguerites ou de jonquilles, elle parle de sexualité, de politique, de comptoirs à hot-dog sur la Main.» (Deep Café, page 85)

C'est une poésie «hip», une poésie intimiste qui s'adresse à un «tu», à «toi». Si on se laisse séduire : frissons garantis.

La politique

Une des hypothèses de Malcolm Reid est que, derrière une forme poétique aussi envoûtante, doit bien se profiler un fond politiquement fréquentable. Etre politiquement fréquentable, pour Malcolm Reid, veut dire «être progressiste», être de gauche. À son grand désarroi, cependant, l'hypothèse s'avère difficile à défendre.

Bien sûr, Malcolm décèle des tendances encourageantes : Cohen garde un oeil sur la nouvelle gauche; il suit (de loin) l'évolution du nationalisme québécois; il apostrophe le capitalisme et ses excès; il exprime ses regrets quant à la misère des exclus; il appuie l'émancipation sociale des noirs étasuniens, etc. Et Malcolm Reid de lancer une élégante formule : Cohen serait un activiste radical... de la vie personnelle (p. 119).

Mais en ce qui a trait à la vie collective, on repassera. Cohen n'est ni un salaud génial, comme Louis Ferdinand Céline, ni un artiste qui signale à gauche et vire à droite, comme Vargas Llosa. C'est un poète qui s'échafaude une fierté sur la base de sa militance molle et d'une neutralité politique immuable. On pense au député poète Lamartine qui, à la Chambre, se disait résolument ni à gauche, ni à droite et que d'aucuns plaçaient «au plafond». Comme bien d'autres, et probablement à son corps défendant, Cohen se place, en tant qu'artiste-dans-la-société, du côté des puissants. N'a-t-il pas accepté, comme Malcolm le signale à la page 125, de tenir les cordons du poêle * aux funérailles de Pierre-Elliot Trudeau?

Le livre de Malcolm, avec son français surprenant, son écriture empreinte d'une spontanéité propre à la conversation, est d'une lecture agréable bien que piquante (dans le sens de «piquer la curiosité»). On a souvent l'impression, en lisant, qu'il nous raconte une histoire (son histoire) au coin de la rue. Un boni attend le lecteur : tout au long de *Deep Café*, la spontanéité malcomienne accède à la lumière du jour avec ses nombreux dessins à main levée, et au trait nerveux, illustrant les personnages du livre.

* accompagner le cercueil.

Malcolm Reid. *Deep Café*. Les Presses de l'université Laval, Québec 2010, 161 pages. Ill. de l'auteur. 19,95 $

biblio terre

www.atquebec.org

Les AmiEs de la Terre de Québec

Une société à refaire
Vers une écologie de la liberté

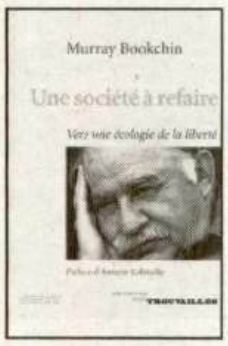

Refaire la société dans une perspective écologique : voilà l'urgence! Mais de quelle perspective parlons-nous? Que l'on prône un contrôle impitoyable sur la nature – la vision scientiste – ou que l'on se soumette humblement à ses lois - la vision mystique – nous continuons à penser la relation Homme/Nature uniquement en termes de domination et d'assujettissement. Et pendant que nous débattons entre écologistes, la dégradation de l'environnement se poursuit à un rythme effréné, modifiant de façon irréversible l'équilibre écologique. Dans une société à refaire, Murray Bookchin défend l'idée que la domination de l'humain par l'humain, à l'origine des hiérarchisations sociales, a non seulement permis l'émergence d'un système aussi inégalitaire que le capitalisme, mais a également soumis la nature à ses impératifs d'expansion. Car une économie fondée sur la croissance et la concurrence ne peut que dévorer le monde. D'un autre côté, réduire l'être humain à une espèce animale parmi d'autres, c'est oublier qu'il est avant tout un être social et que cela détermine ses relations au monde naturel. En s'inspirant des idéaux de liberté, l'auteur propose des pistes de travail et de réflexion pour réaliser l'égalité, fondement pratique et éthique de l'écologie sociale. Il réaffirme que seule une critique sociale radicale, enracinée dans une pensée écologique vigilante, peut nous permettre de «refaire» la société et de mettre un frein à la destruction environnementale.

Fondateur de l'Institut d'écologie sociale du Vermont, Murray Bookchin (1921-2006) est né au sein d'une famille russe de New York. Il fut ouvrier dans une fonderie, puis dans l'industrie automobile, avant de devenir enseignant et philosophe. Érudit, excellent orateur et débatteur remarquable, il fut une figure de proue de l'anarchisme, de la Nouvelle Gauche et de l'écologie aux États-Unis. Sa pensée radicale et originale continue d'influencer les mouvements sociaux contemporains. Les Éditions Écosociété doivent leur nom à son concept «d'écologie sociale».

Murray Bookchin. *Une société à refaire — Vers une écologie de la liberté*. Préface d'Antoine Robitaille. Écosociété, 2011, 304 p. 25 $

L'illusion sécuritaire
Fichage, torture... personne n'est à l'abri

Sous prétexte d'une guerre contre le terrorisme, la sécurité est devenue une obsession de nos gouvernements, générant une coûteuse et complexe entreprise de surveillance de masse. Jamais autant d'information n'a été recueillie, fichée et analysée au sujet des individus. Une information partagée entre les différents pays, «démocratiques» ou «répressifs», avec la collaboration intéressée des entreprises privées. Cette surveillance se fait au détriment de la vie privée, de la liberté d'expression et de circulation.

Partout dans le monde, on recense de nombreux cas de citoyens innocents dont les droits les plus élémentaires ont été bafoués. Cet ouvrage raconte l'histoire tristement célèbre de Maher Arar, citoyen canadien qui fut déporté et torturé en Syrie sans la moindre raison. Un récit d'horreur qui n'est plus une exception dans un système que l'auteure qualifie de «sécurito-industriel».

L'allégation de terrorisme permet ainsi d'éliminer la dissidence politique, de contrôler l'immigration et de renflouer les coffres d'un État policier. Les repères moraux se métamorphosent, le contrôle social et l'autocensure s'installent, l'horrible se banalise. Nos sociétés tolèrent des situations qui, auparavant, étaient exceptionnelles. La démocratie résistera-t-elle à ces assauts? Quel prix sommes-nous prêts à payer pour l'illusion sécuritaire?

Avocate militante, Maureen Webb se préoccupe de la sécurité et des droits humains dans le monde post-11 septembre 2001. Elle a témoigné devant le comité sénatorial sur la loi antiterroriste canadienne. Coprésidente de la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles (CSILC), elle coordonne également le comité sur la sécurité et les droits humains pour Lawyers' Rights Watch Canada.

Maureen Webb. *L'illusion sécuritaire — Fichage, torture... personne n'est à l'abri*. Écosociété, 2011, 304 p. – 30 $

calendrier populaire

3 février

Ateliers sur les hausses de loyer, à 9h30 et à 19h, au Comité Logement d'Aide aux Locataires, 2120, rue Boivin (Ste-Foy), 418-651-0979 http://comitelogementdaideauxlocataires.blogspot.com/

Rendez-vous des jeunes leaders, à 8h45, au pavillon Desjardins de l'université Laval. Plan Nagua propose deux ateliers : «Le tourisme équitable, un choix solidaire» (Stéphanie Harvey) et «Gérer son temps pour un travail efficace» (Vanessa Sykes). Info : Claudine Chauret, jeunesse@plannagua.qc.ca www.plannagua.qc.ca

5 février

Démystifier l'homosexualité et la bisexualité. GRIS-Québec cherche des bénévoles pour une formation initiale, à l'université Laval, pour répondre aux questions des jeunes sur l'homosexualité et la bisexualité et favoriser une prise de conscience à l'égard des préjugés et des comportements homophobes. Inscription obligatoire auprès de Kévin Lavoie (418-523-5572 ou demystification@grisquebec.org . Site Internet : www.grisquebec.org/

6 février

Des hommes est des Dieux, avant-première du film (Grand Prix du Festival de Cannes 2010) organisée par Développement et Paix au cinéma Le Clap (2360, chemin Ste-Foy). Les profits de l'activité iront aux partenaires de Développement et Paix et aux œuvres des Moines trappistes (o.c.s.c.o.) du Québec. Billets au cinéma ou à Développement et Paix (adultes : 8$; aînés et étudiants : 7$), 418 683-9901.

8 février

Mardis de l'anarchie : livres, poésie et violon avec Norman Nawrocki (ex-Ryhtm activism), à l'AgitéE (251, Dorchester). www.lesmardisdelanarchie.blogspot.com/

Les Soirées Relations : «L'initiative citoyenne, un antidote à la désaffection politique», à la Maison de la coopération et de la solidarité (155, boul. Charest Est), sur «les limites de la démocratie représentative, un modèle qui ne favorise pas suffisamment la participation des citoyennes et des citoyens», avec Diane Lamoureux, politologue; Nicolas Lefebvre Legault, du Comité populaire St-Jean-Baptiste; et Serge Roy, du collectif La ville que nous voulons. Contribution suggérée : 5 $.

«***Je vous salue Marion, Carmen, Clémentine… Le point zéro de la prostitution***», une table ronde au Centre Victor-Lelièvre (475, boul. Père-Lelièvre), à 19h30, avec Mme Rose Dufour, anthropologue ayant fondé la Maison de Marthe. Contribution suggérée de 5 $. Rens. : 418.683.2371, poste 221. www.centrevictorlelievre.org

10 février

Réunion altermondialiste: organisation du 10e anniversaire d'avril 2001 à Québec (le Sommet des Amériques), au sous-sol du 435 du Roi (la porte blanche sur le côté), pour la commémoration, le samedi 16 avril 2011, de la lutte populaire contre la ZLÉA (Zone de libre-échange des Amériques).

16 février

Conférence-Projection, à 19h, au cinéma Cartier (1019, av. Cartier), avec Errol Duchaine, de l'émission la Semaine verte à Radio-Canada. «L'abondance des aliments tire peut-être à sa fin et nous sommes à la veille d'une crise alimentaire mondiale.» Contribution volontaire de 2$ à 5$. Infos : 418-524-2744

15 février

Les réfugiés de la planète bleue, visionnement du documentaire (Productions Virage, ONF, Point du Jour. Montréal, 2007. 54 minutes) organisée par Éco-Quartier, au bar-coop L'AgitéE (251 Dorchester), avec Marie Meudec, doctorante en anthropologie, sur celles et ceux que l'on appelle les migrantEs forcéEs du climat, les déplacéEs internes ou les réfugiéEs environnementaux. Info: Geneviève Olivier-d'Avignon, formation@eco-quartier.org

18 février

«Avant que ça déraille!», à travers le Québec ENvironnement JEUnesse organise, du 18 au 21 février, la 9e édition de l'action citoyenne à vélo, avec des départs prévus de Gaspé, Rimouski, Rivière-du-Loup, La Pocatière, Saguenay, Québec, Sherbrooke, Donnacona, Trois-Rivières et Montréal. Les participants d'Avant que ça déraille! convergeront vers l'hôtel du Parlement à Québec. Participation, questions, suggestions : contactez-nous! Antoine Hébert Maher, sans frais, au 1-866-377-3016, poste 226. Courriel : ahebertmaher@enjeu.qc.ca ou www.enjeu.qc.ca/velo/

L'Imposture, sortie en salle du film d'Ève Lamont sur la prostitution, au cinéma Cartier, jusqu'au 24 février, à 19h15.

19 février

Manif nationale: «50,000 logements sociaux, c'est urgent!», en face du Manège militaire (Parc de la Francophonie/Parc Georges V) sur Grande-Allée Est. À l'approche du budget québécois, le FRAPRU veut faire pression sur le gouvernement de Jean Charest pour qu'il réinvestisse dans de nouveaux logements sociaux logement et d'itinérance. www.frapru.qc.ca/AjoutHTML/Caravane/index.html

28 février

Dévoilement d'un plan d'aménagement citoyen de l'îlot des Tanneurs et assemblée générale de Verdir et Divertir, à 19h, au Café Babylone (181, St-Vallier Est). Verdir et Divertir invite le public à un remue-méninges citoyen. Le dévoilement sera suivi d'une assemblée générale pour les résidants, commerçants et travailleurs de l'îlot et des environs intéressés par l'organisme et ses activités. Infos et confirmation de présence : 418-647-4390 verdirdivertir@oricom.ca http://verdirdivertir.blogspot.com

Trouvez toutes les activités sociales, culturelles et politiques sur le calendrier de la démocratie en action: www.reseau-forum.org

CKRL
Cultive tes goûts **89,1**

CKRL commence l'année tout en nouveautés...

Mardi, 18h30 - Les bâtards (musiques country, folk et bluegrass)

Jeudi, 9h30 - Les publications universitaires (grandes entrevues)

Samedi, 11h - Univers parallèles (classiques électroniques)

Samedi, 14h - La Capitale blogue (le cyberespace de Québec)

Dimanche, 11h - Ça leur plaira plus tard (classique contemporain, 1870 à nos jours)

Dimanche, 12h - Encrage (magazine littéraire)

www.ckrl.qc.ca